

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/03/03D

OBJET : M.2024.008C – Contrat annuel des vérifications réglementaires annuelles des installations techniques – ELEC/GAZ/Moyens de secours avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION – Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU la proposition de contrat n°Q-1710893-0797365 de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, sis 6 boulevard Archimède – Champs-Sur-Marne (77420), pour la vérification périodique réglementaires annuelles des installations techniques – ELEC/GAZ/Moyens de secours,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – Un contrat annuel est signé entre la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION et la Commune d'Othis pour les vérifications réglementaires annuelles des installations techniques – ELEC/GAZ/Moyens de secours. Ce contrat est conclu pour une durée ferme de 1 an et sera renouvelé par tacite reconduction.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION.

Fait à Othis, le 14 mars 2024

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Viviane Didier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE D'OTHIS' at the top and '77420' at the bottom, with a central emblem.

Viviane DIDIER